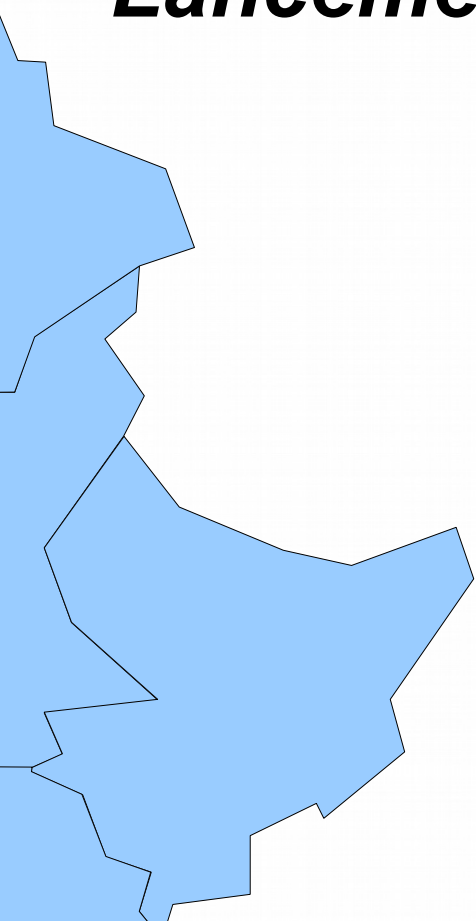




# ***Lancement de la campagne de sensibilisation « Saison cévenole »***



DDTM des Alpes-Maritimes

# Une instruction du gouvernement

Suite aux graves inondations des 3 et 4 octobre 2015, le gouvernement a adressé aux préfets des régions et des départements de l'arc méditerranéen l'instruction du 31 décembre 2015 visant à renforcer les mesures préventives face aux événements météorologiques extrêmes.

→ **Des actions concrètes**  
**qui nécessitent une implication forte des collectivités**

# Actions à mener par les communes en lien avec les services de l'État

- ✓ Réaliser les documents d'information préventive : DDRM et DICRIM
  - objectif : 100 % des DICRIM en 2017
  
- ✓ Réduire la vulnérabilité des habitations en particulier des parkings souterrains
  - recensement et analyse de la vulnérabilité à mener
  
- ✓ Améliorer la prise en compte du ruissellement dans les différents documents (PPRi, PAPI, PLU,...)
  - cf dispositions opposables du PGRI relatives au ruissellement urbain

# Actions à mener par les communes en lien avec les services de l'État

- ✓ Réaliser un contrôle des **campings** exposés
  - s'assurer de la bonne mise en œuvre des mesures préventives en matière de sécurité publique (dispositif d'alerte et d'évacuation préventive, présence d'aire de regroupement et de refuge, réalisation d'exercices annuels...)
  
- ✓ Réaliser les documents relatifs à la gestion de crise : **Plans Communaux de Sauvegarde** (PCS)
  - objectif : finalisation ou mise à jour des PCS sur toutes les communes fin 2016
  
- ➔ Nécessité d'une action collective et coordonnée relevant de responsabilités partagées entre l'État et les collectivités territoriales

# Se préparer à la saison cévenole

## Campagne de communication « saison cévenole »

lancée par courrier du 27 juin 2016

complément de l'instruction du gouvernement du 31 décembre 2015

suite à une recommandation de la commission mixte inondations (CMI) en mars 2016

Forte **probabilité de survenance** d'un épisode de pluies intenses entre le **1er septembre et le 15 décembre** (Météo France)

Objectif de la démarche : sensibiliser et préparer les populations les plus exposées aux épisodes de pluies intenses et améliorer la résilience des territoires

**→ développer sur nos territoires une véritable culture du risque**

Nécessité d'une mobilisation soutenue à tous les niveaux

# La campagne d'entrée dans la saison cévenole

Déploiement d'une importante démarche de **communication et d'information préventive qui impliquera fortement l'échelon communal**

- Lancement à l'échelle nationale le 20 août 2016, avec mise en ligne d'un **kit de communication** à diffuser largement
- Diffusion la plus large possible de la fiche réflexe sur les **8 bons comportements à adopter**
- **Financement de certaines actions** de sensibilisation menées par les communes situées en TRI ayant répondu à l'appel à projet national (20 000€ / TRI)

# La campagne d'entrée dans la saison cévenole

- ✓ Réunion d'échanges du 24 août 2016

Objectif: vous accompagner dans le déploiement communal de cette démarche et s'assurer que toutes les dispositions en matière de prévention des risques sont prises et plus largement pour aborder les **modalités de coordination entre les services de l'État et les collectivités**

- ✓ Réalisation d'**exercices de gestion de crise** sur la base des PCS pour s'assurer du caractère opérationnel des dispositions

- ✓ Réunion de la **commission départementale des risques naturels majeurs** (CDRNM) et du conseil départemental de sécurité civile (CDSC) le 14 septembre 2016

Objectif: coordonner les actions et initiatives locales



# ***Retour d'expérience sur les événements du 3 octobre 2015 : Actions engagées par l'État***



DDTM des Alpes-Maritimes



# Les actions menées par l'État

## Un plan d'actions basé sur le retour d'expérience

Suite aux inondations du 3 octobre 2015, un retour d'expérience a été élaboré à la demande du gouvernement et a permis de définir un programme de travail de 47 actions avec des points prioritaires.

→ Présentation aux élus du RETEX et du plans d'actions  
Journée du 29 avril 2016

# Les actions menées par l'État : mesures de prévention

Inondations du 3 octobre ont dépassé la crue centennale, et donc les zones réglementaires des PPR

→ nouvelle crue de référence

→ Élaborer une nouvelle cartographie du risque inondation prenant en compte le niveau des plus hautes eaux connues

Établir un porter-à-connaissance sur les communes les plus impactées

Démarche lancée sur Antibes et Biot,

à affiner

et à élargir aux autres communes

→ puis élaboration ou révision des PPR

# Une action spécifique aux campings

22 campings touchés le 3 octobre 2015

→ 11 en zone rouge et 10 en zone bleue

Arrêtés de fermeture totale ou partielle de certains établissements ne pouvant garantir la sécurité des personnes accueillies

**Vulnérabilité des campings**, nécessité de garantir la sécurité des personnes accueillies

- Visites de sécurité des campings
- Étude de vulnérabilité sur l'ensemble des campings en zone rouge de PPR dans le département

# Autres actions opérationnelles

- Démarche d'acquisition de biens sinistrés suite aux intempéries du 3 octobre par le fonds de prévention des risques naturels majeurs (Fonds Barnier)
- Fermeture de la maison de retraite de Biot
- Interdiction d'accès au hameau du Carimaï au Cannel

# Un nouveau DDRM

Dossier départemental des risques majeurs : **interface entre la connaissance des risques sur un territoire et la réponse à apporter pour y faire face**

- **Importance de l'information préventive et droit à l'information** (L125-2 du code de l'environnement)

Document datant de 2007 qui doit être mis à jour

Nouvelle version du DDRM prévue pour début octobre 2016

- Aide à l'élaboration des DICRIM et PCS